



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

#### Délibération n° DEL\_2025\_0083

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
04/07/2025

#### **Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

#### **Ont donné procuration** :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

#### **Absent(e)s** :

Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN

**Secrétaire de séance** : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale  
Affaire suivie par : Corinne BLEU

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b><u>Objet</u></b> : | Coopération décentralisée avec l'Arménie : signature de partenariat entre les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du réseau AURA - SYUNIK |
|-----------------------|--|

Rapporteur : Catherine CHALAYE

Depuis 2022, en réponse à l'appel des autorités arméniennes et dans un contexte régional du Sud-Caucase marqué par des tensions géopolitiques persistantes et un isolement croissant de la province du Syunik, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a affirmé sa volonté de s'engager aux

Délibération n° DEL\_2025\_0083 du lundi 30 juin 2025

côtés de ce territoire stratégique du sud de l'Arménie, afin de soutenir son développement et de renforcer sa résilience.

Cette démarche a conduit, fin 2024, à la signature de conventions de coopération décentralisée supplémentaires entre les villes de notre région et notamment : Bron, le Puy-en-Velay, Montélimar, Mornant et Saint-Chamond, et toutes les agglomérations du Syunik : Meghri, Tatev, Sissian, Tegh et Kajaran.

La ville du Puy en Velay a délibéré le 17 décembre 2024 avec la collectivité de Tatev.

La création d'un réseau de jumelage informel de coopération franco-arménienne réunissant quatorze villes et deux régions issues des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Syunik a alors été actée.

La convention qui vous est proposée a pour objectif de créer officiellement le réseau AURA – SYUNIK et de déterminer les modalités de ce partenariat.

Le réseau a pour objectifs de :

- Multiplier les partenariats entre collectivités locales.
- Renforcer la présence institutionnelle française dans le Syunik.
- Soutenir un développement équilibré et durable de cette région arménienne.
- Mutualiser les compétences et les ressources entre les territoires membres.

Il est composé des binômes de collectivités suivantes :

Vienne – Goris,  
Bron – Meghri,  
Le Puy-en-Velay – Tatev,  
Montélimar – Sissian,  
Mornant – Tegh,  
Saint-Chamond – Kajaran,  
Saint-Etienne – Kapan,  
Région Auvergne-Rhône-Alpes - Préfecture du Syunik.

Chaque commune signataire s'engage à :

- participer activement aux activités du réseau ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une feuille de route d'actions communes ;
- participer aux réunions du réseau de façon régulière ;
- partager son expertise, ses expériences et des outils déjà maîtrisés avec les autres membres du réseau.

Le réseau repose sur une gouvernance collaborative qui s'organise autour de trois instances principales :

1. Un comité de pilotage

Instance stratégique du réseau, le comité de pilotage est composé de 3 représentants par collectivité membre : le maire de la commune et 2 élus référents, désignés par l'assemblée délibérante de chaque commune-membre.

Il vous est proposé de désigner :

- Michel CHAPUIS, maire de la ville Puy-en-Velay,
- Catherine CHALAYE, adjointe Vie Culturelle,
- Brigitte BÉNAT, conseillère municipale.

2. Des groupes de travail thématiques

### 3. Des réunions plénières

Le Chef de file du réseau est désigné par l'assemblée délibérante de chaque commune-membre.

Il agit au nom et pour le compte du réseau, dans un souci de bonne gouvernance, de mutualisation des moyens et de respect des engagements pris collectivement.

Il vous est proposé de désigner la ville de Vienne (Isère) comme chef de file du réseau.

Toutes les dépenses réalisées dans le cadre du réseau sont centralisées par le chef de file, qui en assure la traçabilité et le suivi comptable, selon les dispositions de la convention annexée à la présente.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention de partenariat entre les communes de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du réseau AURA – SYUNIK qui officialise et détermine les modalités de ce partenariat,
- DÉSIGNE en qualité de membre du comité de pilotage :
  - Michel CHAPUIS, maire de la ville du Puy-en-Velay,
  - Catherine CHALAYE, adjointe à la culture,
  - Brigitte BÉNAT, conseillère municipale,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30 juin 2025,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin  
2025